

Le 15 juin 2018

Aux parents des élèves fréquentant l'école secondaire du Grand-Coteau

## Objet : Circulation dans le stationnement et à l'arrière de l'école

---

Madame, Monsieur,

Je sollicite votre attention pour vous rappeler l'importance du respect de la réglementation au sujet de la circulation automobile derrière l'école, et dans le stationnement du personnel.

### LA CIRCULATION DERRIÈRE L'ÉCOLE

Pendant l'année scolaire, cet espace est utilisé par les élèves et les intervenants. Nous vous demandons de ne pas circuler en arrière de l'école de 7 h 30 à 16 h 30. De plus, la signalisation permet une circulation à sens unique seulement.

### STATIONNEMENT DU PERSONNEL

Afin de diminuer les risques d'accident entre les piétons, les automobilistes et les utilisateurs de l'espace de stationnement, il est **obligatoire** de débarquer votre enfant dans la partie de stationnement près des supports à vélo entre l'école et la piscine. Des affiches sont installées pour vous rappeler que le stationnement du personnel ne doit pas être utilisé comme débarcadère.

### ALTERNATIVES

Matin et soir, vous pouvez utiliser la partie du stationnement entre l'école et la piscine (voir la croix sur le plan ci-dessous), ou la rue Borduas avant 9 h 15 ou après 16 h.

En vous remerciant de votre compréhension et de votre habituelle collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Robert D'Aquila  
Directeur

